



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté Le Haut-Saint-Laurent

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 19 février 2018 à 18 h 30, au 10, rue King, Salle Alfred-Langevin, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

LES CONSEILLERS SUIVANTS SONT PRÉSENTS :

M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick

Est absente :

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

7937-02-18

Il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance extraordinaire soit ouverte puisque le quorum est atteint.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7938-02-18

Il est proposé par André Brunette
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

7939-02-18

Il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De nommer Linda Gagnon comme secrétaire d'assemblée. Madame Gagnon accepte.

ADOPTÉ

4. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le départ à la retraite du directeur général de la MRC du Haut Saint-Laurent a été confirmé à la séance extraordinaire du Conseil de la MRC en date du 22 janvier 2018;

ATTENDU la décision d'entreprendre, dès le 22 janvier 2018, un processus de recrutement pour doter le poste de la direction générale par un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce processus, un Comité de sélection a été formé de 5 membres du Conseil de la MRC et que ce processus a été réalisé en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a rencontré quatre candidats à l'occasion de rencontres tenues les 6 et 12 février 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, après délibérations, recommande la nomination de M. Laurent Lampron, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté
Le Haut-Saint-Laurent

7940-02-18

ATTENDU QUE les conditions de travail prévalant pendant la durée du contrat de travail ont été négociées entre monsieur Lampron et la MRC du Haut Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

QUE la MRC du Haut Saint-Laurent procède à l'embauche de M. Laurent Lampron au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et ce pour une durée indéterminée;

QUE monsieur Laurent Lampron soit nommé directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour exercer tous les devoirs de la charge de ce poste, avec les droits, pouvoirs, privilèges et obligations reliés à cette fonction;

QUE la préfète, Mme Louise Lebrun, soit autorisée, pour la MRC du Haut Saint-Laurent, à signer tout document officiel relatif à l'engagement de monsieur Lampron et ce, aux conditions déjà négociées;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Lampron ait lieu le 12 mars 2018 ou à la date prévue au contrat de travail qui sera signé entre monsieur Lampron et la MRC.

ADOPTÉ

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

7941-02-18

Il est proposé par Douglas Brooks
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
De lever l'assemblée à 20 h 55.

ADOPTÉ

Louise Lebrun
Préfète

Linda Gagnon
Mairesse de Dundee et
secrétaire d'assemblée

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1